



Peinture de mon studio salle

Par **poulet51**, le **29/06/2015** à **21:29**

Bonjour,

Locataire d'un studio meublé depuis 3 ans, la propriétaire me demande si j'ai l'intention de le repeindre car elle le trouve sale, il est vrai que c'est un peu sale mais la cuisine est dans la même pièce et sans vmc. Dois je le repeindre (la hauteur des murs est de 3 mètres) et a-t-elle le droit de me retenir ma caution si je ne le fais pas?

Merci

Par **moisse**, le **30/06/2015** à **09:06**

Bonjour,

Nous ignorons si vous disposez d'une caution, personne physique ou morale qui est garante du paiement de vos loyers.

Par contre si vous désignez votre dépôt de garantie, celui-ci sera éventuellement amputé du coût de remise en état selon les constatations de l'état des lieux de sortie et la comparaison avec celui d'entrée.

Il faut que vous sachiez que votre bailleur fournira simplement un devis, et que celui-ci va vous paraître astronomique, sans commune mesure avec des travaux de nettoyage et/ou peinture opérés par vos soins.

Par **Lag0**, le **30/06/2015** à **11:40**

Bonjour,

Si le logement est juste sale, pourquoi faudrait-il repeindre ? Quand c'est sale, on nettoie, c'est tout !